Initiative populaire communale

Une fondation pour plus de places de crèche à Lancy

Exposé des motifs

Le 25 mars 2021, une courte majorité du conseil municipal de Lancy a accepté le principe d'une municipalisation du personnel de la Petite Enfance (crèches et garderies) par 18 voix contre 14 en faveur de la création d'une fondation.

Cette municipalisation, si elle se concrétise, engendrera des coûts astronomiques. Lors de sa conférence de presse du 17 mai 2021, le Conseil administratif a annoncé une somme supplémentaire de l'ordre de CHF 1,3 million par année.

L'intégration annoncée de 274 nouvelles personnes au sein des effectifs actuels de l'administration (à ce jour 259) va immanquablement engendrer des coûts supplémentaires à ceux annoncés, ne serait-ce que pour pouvoir assurer la gestion de ces nouveaux effectifs (gestion RH, coordination, etc) conformément aux statuts actuels de l'administration.

Ces montants exorbitants seraient à charge du contribuable sans aucune création de places d'accueil.

Par ailleurs, cela priverait les parents, actifs jusqu'alors au sein des comités associatifs, d'une participation à la gestion des crèches et des garderies. C'est l'administration qui aurait la mainmise unilatérale sur l'ensemble de la gestion de la petite enfance. L'unique rôle des parents serait celui de payer, sans aucune plus-value.

Soucieux de trouver une solution plus économique permettant la création de places d'accueil plutôt que de frais administratifs, nous soutenons la création d'une fondation communale dédiée à la Petite Enfance.

(Cet argumentaire n'engage que ses auteurs)

Initiative populaire communale

Une fondation pour plus de places de crèche à Lancy

Signer et retourner maintenant !
Dernier délai : 31.12.2021

Comité d'initiative en faveur
d'une fondation pour la petite
enfance à Lancy
P.A Simon ANTICH
Chemin de Compostelle 11
1212 Grand-Lancy

Initiative populaire communale

Une fondation pour plus de places de crèche à Lancy

De nombreux avantages

Une fondation permettrait de coordonner et de contrôler la gestion des différentes entités, avec une emprise bien moins massive que ce qu'une municipalisation engendrerait, notamment en utilisant les ressources déjà existantes dans les différentes structures.

Cette solution, à moindre coût (CHF 500'000.-- environ), engendrerait une économie annuelle estimée au minimum à CHF 800'000.-- ce qui permettrait de créer annuellement environ 25 places supplémentaires.

Ce choix permettrait de respecter une meilleure valorisation des diverses entités, une vision globale des besoins en termes de modes de garde avec l'intégration de l'accueil familial de jour et le maintien du rôle des parents et des compétences des membres des comités actuels.

Des exemples ailleurs

Les communes de Thônex et Versoix fonctionnent à totale satisfaction avec une fondation en faveur de la jeunesse ou de la petite enfance afin de répondre au mieux aux besoins des familles et favoriser la diversité des modes de garde.

Denis **KHATCHADOURIAN**
Ancien président d'une garderie

Noémie **BENAHMOU**
CEO de Bubbles Kids Club

Mariefrance **DANCET**
Ancienne présidente de crèche

Tiago **LARCHER MONTEIRO**
Parent d'enfants à l'accueil de jour

Signer et retourner maintenant !
Dernier délai : 31.12.2021

Les citoyennes et citoyens soussigné·e·s, électrices et électeurs dans la commune de Lancy, conformément aux articles 58, 59 et 71 à 76 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales :

De créer une fondation communale en charge de la gestion de la Petite Enfance.

a. Elle devra intégrer la gestion de l'ensemble des crèches, garderies et jardins d'enfants situés sur le territoire de la Ville de Lancy.

b. Elle devra également intégrer les autres modes de garde comme l'accueil familial de jour.

c. Le fonctionnement de cette fondation sera indépendant de la commune. Son conseil sera composé du conseiller administratif en charge de la petite enfance, de représentants des comités actuels, de parents bénéficiaires de prestations relatives à la petite enfance désignés par leurs pairs, ainsi que d'un représentant par parti politique siégeant au conseil municipal. Chaque représentant sera désigné pour ses compétences dans le domaine de la Petite Enfance ou pouvant contribuer plus largement au fonctionnement de la fondation.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle- même pour cause d'infirmité. Seul·e·s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Lancy et les étrangères et les étrangers domicilié·e·s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer cette initiative communale.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

	NOM (majuscule)	**Prénom** (usuel)	**naissance** (jour/mois/année)	**Canton d'origine ou nationalité**	**Domicile** (adresse complète: rue, n°, code postal et localité)	**Signature manuscrite** (indisenpsable)
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						

Le retrait de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s : Denis **KHATCHADOURIAN**, Avenue du Plateau 4b, 1213 Petit-Lancy ; Noémie **ABITBOL**, Chemin du 1er août 5,1212 Grand-Lancy ; Thierry **AESCHBACHER**, Avenue des Communes-Réunies 8b, 1212 Grand-Lancy ; Marie-France **DANCET**, 6, ch. du Clos, 1212 Grand-Lancy ; Tiago **LARCHER NUNES MONTEIRO PAIS**, Chemin des Mérinos 6, 1212 Grand-Lancy ; Simon **ANTICH**, Chemin de Compostelle 11, 1212 Grand-Lancy